

Temps d'information et d'accompagnement des professionnels « le dépistage de la surdité en maternité ou en néonatalogie »

Proposés par le Réseau Périnatal des 2 Savoie

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 73 01121 73 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Une animation
gratuite,
possible sur site

RP2S

RÉSEAU PÉRINATAL
DES 2 SAVOIE

Les intervenants : chaque session est animée par 1 ou 2 professionnels **ORL** ou **pédiatre**.

Public :

- tous les professionnels de maternité ou néonatalogie des établissements du RP2S concernés par le dépistage de la surdité : auxiliaires de puériculture, IDE, IPDE, sages-femmes, pédiatres.
- Tous les professionnels du suivi du petit nourrisson : équipes PMI, sages-femmes et médecins libéraux ...).

Groupes de 20 personnes maximum

Durée : de **1h30** à **2h** (au choix)

Responsable du programme :
Dr Catherine DURAND, pédiatre coordination

Programme (ajusté en fonction des demandes)

- Les généralités. Comment fonctionne l'audition ; la surdité de l'enfant ; le développement du **langage** ; les **enjeux du dépistage** ; la prise en charge des enfants sourds
- L'organisation régionale du dépistage et les Centres Experts de l'Audition de l'Enfant
- La **pratique en maternité** :
 - vérification de l'audition
 - signification d'un test non probant
 - information des parents, refus de dépistage
 - orientation en cas de tests non probants en maternité
 - traçabilité, utilisation des documents URPHE
 - rôle du pédiatre de maternité
 - organisation du T3
- Dépistage de la surdité et **CMV congénital**
- **Résultats et indicateurs** de la maternité



Un test de dépistage
de la surdité
pour tous
les nouveau-nés
en maternité.

Modalité de validation : attestation de présence